

Déclaration Du Royaume du Maroc

*Point 84. Rapport du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies
Et du raffermissement de l'ONU et l'Organisation*

New York, 14 octobre 2012.

Monsieur le Président,

La délégation marocaine tient tout d'abord ses vifs remerciements à Monsieur Jean-François ZINSOU, Président du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du Raffermissement du rôle de l'Organisation, pour son rapport et son rôle au sein du Comité tenu du 19^{er} au 27^{er} Juin 2012.

La délégation marocaine souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non-alignés et du Groupe Africain, et notamment, en sa qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité,

Le Royaume du Maroc, membre permanent du Comité Spécial de la Charte des Nations Unies et du Raffermissement de l'Organisation, souscrit à la charte et ce qui a été adopté par le Comité. Nous sommes convaincus que la contribution pertinente que peut présenter le comité à travers l'examen des questions adoptées dans son présent ordre du jour. Nous espérons aussi multiplier les discussions et les contributions des Etats membres des Nations Unies afin d'arriver à des conclusions concrètes qui serviront à prendre des décisions sur les sujets en discussion.

Dans cette perspective, je tiens à réitérer l'importance d'une approche cohérente et intégrée des politiques de paix et de développement appliquées en vertu du chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Elles devraient être impécatives, qui s'appuient sur le dialogue et les voies de règlement pacifique, des différends, et cela dans l'intérêt exclusif du maintien de la paix et de la stabilité internationale. Il faut aussi, veiller à éviter les effets négatifs de ces sanctions, non seulement à l'égard des individus non visés, mais également des pays tiers. On soutient également l'importance de la transparence des sanctions, et qu'elle devrait être gardée constante. On appelle également à ce que la modification ou de la levée des sanctions soit effectuée de manière à ne pas laisser sentir.

Dans ce cadre, nous encourageons les États à appuyer les modifications apportées au régime des sanctions imposées par le Conseil de Sécurité, et chargé du suivi des sanctions, à l'initiative de ses membres dans le but de promouvoir le dialogue et la coopération afin de respecter leurs engagements internationaux en la matière.

Monsieur le Président,

La délégation marocaine continue ses efforts au sein des Nations Unies relatifs au règlement pacifique des différends, et soutient, fermement, le rôle central de l'Organisation internationale de la Francophonie dans la promotion des questions relatives au dialogue et à la coopération, et cela dans l'intérêt exclusif du maintien de la paix et de la stabilité internationale, et du développement durable.

Le règlement pacifique des différends est l'un des principes fondamentaux du travail des Nations Unies et l'un de ses principaux objectifs. D'où l'importance de la Déclaration de Manille sur le Règlement Pacifique des Différends Internationaux, adoptée sur la base d'un texte établi par ce Comité, qui est devenu le fondement de laquelle une quarantaine d'Etats a adhéré.

En ce qui concerne les méthodes de travail de ce Comité, nous sommes convaincus de l'importance de la mise en œuvre d'une responsabilité commune qui devrait stimuler une réflexion plus profonde et plus constructive de la part de tous les membres du Comité traités à l'avenir, en évitant ainsi de se consacrer à des travaux qui ne nécessitent pas de consultation préalable.

Monsieur le Président,

S'agissant de la publication de l'Annuaire de la Cour des Nations Unies et du Répertoire de la Pratique du Conseil de Sécurité, la délégation indonésienne a demandé que ces deux publications soient publiées dans une langue d'information et l'un des deux dans une langue officielle. Cette demande a été prise en compte dans le rapport de l'Assemblée générale et le Comité a continué d'être informé de la situation. Le Comité a également recommandé la publication de ces deux répertoires dans les deux langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.